



SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	NEUTRA-BRILLE
Autres moyens d'identification	NEBR
Usage du produit/Description:	DÉTERGENT NEUTRE CONCENTRÉ, POUR NETTOYER ET FAIRE BRILLER LES PLANCHERS SANS LUSTRE
Restrictions d'utilisations	Pour usage industriel et institutionnel seulement.
Identificateur du fournisseur initial :	Chemotec (PM) Inc. 5800 ONTARIO E. MONTRÉAL, QC H1N 0A2 Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	1-800-729-6321 (Disponible de 8H à 16H30 du Lundi au Vendredi)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères du GHS.

2b Éléments d'étiquetage

Sans objet

Mention d'avertissement

Sans objet

Mention de danger

Peut irriter les yeux.

Conseils de prudence:

Éviter le contact avec les yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer immédiatement à l'eau en écartant les paupières durant 15 minutes. Répéter. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION :

Si la personne est consciente, faire boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Alcool éthoxylé	68131-39-5	1-5	Irritation des yeux, catégorie 2. Irritation de la peau, catégorie 2
Sodium dodécylbenzènesulfonate	25155-30-0	1-5	Toxicité aigüe, orale, catégorie 4; Irritation des yeux, catégorie 2;

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS**4.a Description des premiers soins :****Contact oculaire:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, en soulevant les paupières occasionnellement.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

Contact cutané:

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés.
En cas d'irritation: demander un avis médical.

Inhalation:

Emmener la victime à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
Obtenir de l'aide médicale si le malaise persiste.

Ingestion:

Rincer la bouche (uniquement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Obtenir de l'aide médicale.
En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Yeux: Aucun effet important ou danger critique.
Peau: Peut assécher, irriter et avoir un effet dégraissant sur la peau.
Inhalation: Aucun effet important ou danger critique.
Ingestion: Peut provoquer la nausée, le vomissement.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucune information pertinente trouvée.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5a Moyens d'extinction:**

Moyens d'extinction appropriés :
Poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone, l'eau pulvérisée et la mousse anti-alcool.
Moyens d'extinction déconseillés : Eau sous forme de jet.

5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:
Oxydes de carbone, fumées et autres gaz de combustion irritants.



5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Ne pas laisser le personnel non-protéger entrer dans la section du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le déversement. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Assurer une aération et une ventilation suffisante. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Attention : le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales:

Le produit n'est pas biodégradable. Ne pas laisser le produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Lorsque utilisé conformément aux indications, pas besoin de mesures particulières.

7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Aucune incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail. Éviter le contact avec les matières comburantes fortes.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations
Aucun ingrédient réglementé			

8b Mesures d'ingénierie:

Non requis.

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Non requis pour des applications normales.

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des gants en caoutchouc. Des bottes en caoutchouc en cas de fuite.

Protection des yeux / du visage:

En cas de possibilité de contact, lunettes de sécurité.

Commentaires sur l'hygiène générale: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide
Couleur :	Orange
Odeur :	Odeur d'orange-agrumes
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0 °C
Point d'ébullition:	Approximativement 100 °C
Inflammabilité :	N/A
Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure :	N/A
Point éclair:	Aucun jusqu'à ébullition
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
pH:	6 – 8
Viscosité:	<100 cps @ 24 °C
Solubilité:	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/A
Tension de vapeur	20 mm Hg (eau)
Densité relative	Approximativement 1
Densité de vapeur	0.6 (eau)
Caractéristiques des particules :	N/A

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ**10a Réactivité :**

Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses :

Éviter le contact avec les matières comburantes fortes.

10d Conditions à éviter:

Pas de décomposition lorsque utilisé selon les recommandations.

10e Matériaux incompatibles:

Éviter le contact avec les matières comburantes fortes.

10f Produits de décomposition dangereux :

Avec les matières comburantes fortes : oxydes de carbone, fumée et autres gaz irritants.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Aucune information additionnelle.

Yeux: Aucune information additionnelle.

Peau: Aucune information additionnelle.

Inhalation: Aucune information additionnelle.

Ingestion: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité : Aucune information additionnelle.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction : Aucune information additionnelle.

Sensibilisation de la peau : Aucune information additionnelle.

Sensibilisation des voies respiratoires : Aucune information additionnelle.

Matières synergiques : Non disponible

Autres dangers importants: Non disponible

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL₅₀ est supérieure à 20,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ # heures (espèce)
Alcool éthoxylé	>2,000 mg/Kg (oral, rat) >2,000 mg/Kg (dermal, lapin)	Non disponible
Sulfonate d'alkylbenzène linéaire de sodium	>2,000 mg/kg (oral, rat) 1,080 mg/kg (dermal, lapin)	Non disponible

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES
12a Écotoxicité :

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	Crapet 2.1 mg/L	96H	N/D
Sulfonate d'alkylbenzène linéaire de sodium	3.6	96H	N/D

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	1.9 mg/L	48H	N/D
Sulfonate d'alkylbenzène linéaire de sodium	1.62 mg/L	48H	N/D

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	Selenastrum capricornutum 0,7 mg/L	72H	N/D
Sulfonate d'alkylbenzène linéaire de sodium	Selenastrum capricornutum), 29,0 mg/L	48H	N/D

12c Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

12d Mobilité dans le sol : Non disponible

12e Autres effets nocifs : Aucune information pertinente trouvée



SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada : Non réglementé

Numéro UN:

Appellation réglementaire:

Classe de danger :

Groupe d'emballage :

Dangers environnementaux:

Transport en vrac:

Précautions spéciales : QUANTITÉ LIMITÉE

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT:

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

Classification SIMDUT 2015: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision : 2025-12-22

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website.

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale.
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health



NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Threshold Limit Value

Fin de la Fiche de données de sécurité